

Conditions Définitives en date du 21 septembre 2015



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de **500.000.000** d'euros

SOUCHE No : 2015-1

TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,707 % par an

et venant à échéance le 23 septembre 2027

Prix d'Emission : 100 %

HSBC

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 8 septembre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°15-475 en date du 8 septembre 2015) relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.puydedome.fr/Finances), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | Emetteur : | Département du Puy-de-Dôme |
| 2. | (a) Souche : | 2015-1 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise(s) Prévues(s) : | Euro (« € ») |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 10 000 000 € |
| | (b) Tranche : | 10 000 000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100 000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 23 septembre 2015 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 23 septembre 2027 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 1,707 % par an
(autres détails indiqués ci-dessous) |

- | | | |
|-----|--|--|
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : | Non Applicable |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres : | Senior |
| | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : | Délibération du Conseil départemental de l'Emetteur n° 0.04 du 3 avril 2015. |
| 14. | Méthode de distribution : | Non-syndiquée |

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- | | | |
|-----|---|--|
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (a) Taux d'Intérêt : | 1,707 % par an annuellement à échéance |
| | (b) Date(s) de Paiement du Coupon : | 23 septembre de chaque année /non ajusté |
| | (c) Montant de Coupon Fixe : | 1 707 € pour 100 000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | (d) Montant de Coupon Brisé : | Non Applicable |
| | (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : | Exact/Exact-ICMA |
| | (f) (Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : | 23 septembre pour chaque année |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : | Non Applicable |
| 17. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Non Applicable |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | | |
|-----|---|----------------|
| 18. | Option de Remboursement au gré de l'Emetteur | Non Applicable |
| 19. | Option de Remboursement au gré des Titulaires : | Non Applicable |

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100 000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100 000 €
21. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.5), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.5) : Non
- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) : Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.7) : Non Applicable
24. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
25. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable

26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Modalité 10) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Aether Financial Services S.N.C.
2 Square La Bruyère
75009 Paris,
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 475 383.
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € hors taxes par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean-Louis ESCURET, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6 250 €

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros: Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Financement des investissements de l'Emetteur.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 1,707 % par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : HSBC France

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles TEFRA ne sont pas applicables

7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0012969632

(b) Code commun : 129465743

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

CACEIS Corporate Trust
Siège social :
1/3, Place Valhubert
75206 Paris cedex 13
France
Etablissement Principal :
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy Les Moulineaux
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable

